

des remises payées aux Trésoriers-payeurs, en leur qualité de receveurs-généraux, sur les divers produits relatifs aux services de la perception, des successions vacantes. . . . etc. Ce document, je dois le rappeler, n'a pas toujours été régulièrement fourni par quelques administrations coloniales. Mon département ayant le plus grand intérêt à suivre la variation qui peut se produire, chaque année, dans le montant des diverses allocations payées aux Trésoriers, je vous prie de m'adresser, à époque fixe, l'état dont il s'agit; il devra indiquer non seulement les remises payées pour la centralisation des produits du service local mais encore celle de toute autre provenance (*recettes invalides, douanes, enregistrement, poste, etc.*).

Recevez, etc.

Le Ministre de la Marine et des Colonies.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur des Colonies,

Signé : ZOEPFFEL.

N^o 223. — *ARRÊTÉ* du 1^{er} août 1862, réglant le programme de la fête du 15 août.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

A l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur,

Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

ARRÊTONS LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Le 14 août, au coucher du soleil, une salve de 21 coups de canon, faite par la batterie de campagne, annoncera la fête de S. M. l.

A 7 heures et demie du soir, le Commandant Commissaire Impérial recevra les différents corps civils et militaires de la colonie. Les chefs indigènes seront ensuite présentés à la Reine et au Commissaire Impérial par le régent Paraita.

Le lendemain 15, au lever du soleil, une nouvelle salve de 21 coups de canon sera faite.

A 7 heures 1/2 du matin, les troupes de la garnison, y compris la gendarmerie, les compagnies de débarquement des bâtiments de la station locale, en grande tenue d'été, se rangeront en bataille dans la grande cour du Gouvernement, pour y être passées en revue par le Commandant Commissaire Impérial.

Les autorités civiles et militaires des Établissements assisteront, en grande tenue d'été, à cette revue.

A 8 heures, les couleurs nationales seront arborées sur tous les édifices publics. Les navires de la station locale et ceux de commerce,